

BUREAU

Séance du 25 juillet 2024

Délibération BU_20240725_20

Convention de mise à disposition de matériel par la ville du Poinçonnet

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de matériel entre le SDIS et la ville du Poinçonnet, ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. La convention de mise à disposition de matériel, ci-annexée, entre le SDIS et la ville du Poinçonnet est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET